

A G R I S

N O T R E P A Y S



Le Mot du Maire

Chers Agritaudes et Agritauds,

Je suis très heureux de vous retrouver en ce début d'année 2025 par l'intermédiaire de ce nouveau bulletin municipal. Ce temps de partage est toujours un plaisir.

Ce moment me réjouit d'autant plus qu'il intervient dans un contexte national et international tendu. Je n'oserais pas affirmer que notre commune s'y soustrait totalement, mais mesurons chaque jour la chance que nous avons de vivre et d'agir à Agris. Une commune à la campagne dans laquelle il fait bon vivre. La développer encore, afin qu'elle demeure agréable par la qualité de vie qu'elle offre, c'est la ligne que nous nous sommes fixée en 2020, et que nous nous astreignons à mettre en œuvre au quotidien.

Agris est une commune sportive. Après avoir restauré en 2023 un court de tennis et créé un terrain de boules au square Guy Cyclope au Pont, nous avons ouvert, en juin dernier, un City stade qui permet aux jeunes et moins jeunes de se rencontrer autour d'une partie de hand ou de basket. Sans oublier le SC AGRIS qui continue à se développer avec une deuxième équipe senior et une école de foot.

Agris est une commune verte. L'aménagement de la place du Bouilleur de cru à l'entrée du village de La Brousse est achevé. L'ancien abri-bus inutilisé depuis très longtemps a été reconverti en boîte à livres et joliment décoré par les membres et les enfants de l'association Récréagris. Bravo à eux !

Depuis 2017 (loi Labbé), les collectivités n'ont plus le droit d'utiliser de pesticides chimiques de synthèse pour désherber dans les espaces fréquentés par le grand public, comme les espaces verts, les cimetières et la voirie, améliorant ainsi l'environnement en milieu urbain. Pour autant, l'effectif municipal n'a pas augmenté. Il faut donc accepter que l'entretien quotidien de ces lieux n'avance pas aussi vite qu'avant.

J'en profite pour remercier toutes celles et tous ceux qui entretiennent à longueur d'année leur devant d'habitation. C'est un geste citoyen qui permet à la commune, dont les dépenses augmentent plus vite que les recettes, d'économiser, pour l'instant, le recrutement d'un agent et par ricochet d'éviter l'augmentation du taux de la taxe foncière.

Agris est une commune vivante, vivante par l'action de ses nombreuses et excellentes associations, vivante par les événements et animations offerts à destination des usagers.

Vivante Agris l'est par le dynamisme de ses commerces et de ses artisans, vivante avec son école, ses services et ses équipements.

Ces forces vives communales ont besoin de notre soutien. Soutenons-les autant que faire se peut.

Agris est résolument tournée vers l'avenir. Nous devons, par notre action communale, la préparer et l'adapter aux grands défis de notre temps, en premier lieu au changement climatique qui est déjà là.

Transition écologique et baisse du coût de fonctionnement obligent, nous allons, d'ici la fin du mandat : remplacer l'équipement de chauffage à l'école afin de se libérer des énergies fossiles ; continuer à améliorer la performance thermique des 800 m² de surface au sol de notre groupe scolaire qui nous porte souci suite à la baisse des effectifs (43 élèves cette année) et son coût de fonctionnement de plus en plus élevé ; valoriser la place du bourg et ses abords par une désimperméabilisation des sols, une circulation piétonne plus sécuritaire par un sens de la circulation modifié et des zones de stationnement perméable.

L'ensemble des actions que je viens d'évoquer, qui constituent la vision de votre équipe municipale, est rendu possible grâce au concours de nos partenaires institutionnels que je remercie sincèrement.

L'ensemble de ces actions tient également à l'engagement de votre équipe d'élus. Il tient au travail acharné de notre équipe d'agents municipaux, discrets mais omniprésents par leur compétence et leur ouverture au changement. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Alors que commence l'année 2025, je tiens à vous adresser mes vœux les plus chaleureux. Je vous souhaite, à vous et vos proches, une année de joies, de rires, de santé et de réussites dans tous les projets qui vous tiennent à cœur.

Bonne et heureuse année à toutes et à tous !

Le Maire
Patrick Piveteau



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2024

PERSONNEL COMMUNAL « GESTION DES ABSENCES À L'ÉCOLE »

Suite à un entretien téléphonique avec le SGC de Confolens, il s'avère qu'une délibération du 16 février 2018 répond à notre préoccupation.

«Autorise le maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par les articles 3 et 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles, ainsi que pour répondre, lorsque les besoins du service le nécessitent, à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,

- précise qu'il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,

- demande de prévoir à cette fin l'inscription au budget des crédits prévisionnels nécessaires.»

L'objet est donc retiré de l'ordre du jour.



EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FÉVRIER 2024

CLASSEMENT D'UN CHEMIN au lieu-dit La Potence

L'état général de la voie qui donne accès à l'entreprise et au parking Centaure est très dégradé en raison de nombreux passages de semi-remorques qui vont déverser leur chargement de terre sur une parcelle située au fond de l'impasse.

Il s'avère que cette voie est passée entre les mailles lors de la dénomination des rues.

Une délibération du conseil municipal en date du 31/08/2000 intègre cette voie dans le tableau de classement des voies communales classées et porte le numéro de rue U15.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour nommer cette voie communale qui part de la RD6 au point d'extrémité goudronné soit 105 mètres avec une largeur d'emprise moyenne de 4 mètres: impasse des Acacias.

INFORMATIONS

• **RÉSERVE INCENDIE** : des contacts sont pris avec des propriétaires pour la recherche d'un terrain de 300 m² environ susceptible de recevoir une réserve souple de 120 m³ dans les secteurs des Chevilloux, Chez Foucaud, Les Gerbelots. A ce jour, les démarches n'ont pas abouti.

• **RESTAURATION SCOLAIRE** : Virginie ORVAIN a confirmé par écrit qu'elle ne renouvellera pas son CDD qui se termine le 31/08/2024. Une réflexion est en cours pour l'organisation à la prochaine rentrée scolaire de septembre.

• BAR-RESTAURANT :

- Les luminaires du bar sont en majorité hors d'usage et irréparables. Il a été demandé à CONFORT ELEC16 de mettre aux normes l'installation : interrupteur différentiel 692,40 € TTC, remplacement des luminaires du bar 1 003,20 € TTC.

- Le brûleur de la chaudière a été également remplacé par l'Ets Rougier pour 1 100,00 €.

• **LE PONT DU MONAT** : l'expertise doit être réalisée la 2ème quinzaine de février et le diagnostic envoyé 8 jours après.

• **CIMETIÈRE PAYSAGER** : afin de faciliter l'orientation, les allées vont être nommées. Chaque allée va se voir attribuer un nom de fleur. La procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon rentre dans la phase du second et dernier constat. Ce deuxième constat contradictoire sera réalisé à la date du mercredi 15 mai 2024 à 9h30.



EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2024

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Évolution des dettes et des charges financières

La collectivité n'est pas endettée. Néanmoins, elle aura des difficultés à emprunter en raison de sa faible capacité d'autofinancement.

L'autofinancement brut et net de la commune diminue de façon inquiétante depuis 2021. Nous savons combien ces paramètres traduisent la santé financière et les futurs choix de gestion.

Les recettes fiscales, dotations et subventions

Une stabilité des recettes est souhaitée en 2024. Il ne faut pas s'attendre à mieux. Le BP sera construit sur cette hypothèse.

Les dépenses de personnel

Il est proposé d'inscrire 220 000 € (montant constant depuis 2021)

Les charges à caractère général

En 2023, l'augmentation de l'énergie et des carburants a impacté fortement ce chapitre. L'inflation a également pesé sur tous les autres postes de dépenses de la collectivité. Le poste est en forte hausse (14%). Les charges comptabilisées dans les comptes 60 doivent attirer toute notre attention bien qu'elles soient difficilement maîtrisables. Il sera proposé d'inscrire le montant de 2023 soit 210 000 € quitte à diminuer les travaux d'entretien non urgents.

Les dépenses d'investissement

Rappel : la section a terminé en déficit de 64 062,85 €. Des subventions sont notifiées pour des opérations en cours : 67 361,80 €

École isolation : DETR 2023 : 6 195,15 €

Salle polyvalente : chaudière Fonds vert 5% soit 3 214,14 € - DEPARTEMENT 40% soit 25 713 € - DETR 2023 35% soit 22 499 € - Total 51 426,14 €

Salle polyvalente : isolation DETR 2022 soit 9 740,51 €

INFORMATIONS

• **RÉSERVE INCENDIE** : Un contact avec M. Théo POLMAN est positif. Le SDIS a validé l'implantation, rue des Carrières.

• **MAISON « MAQUARIE »** : les travaux de mise en sécurité ont commencé.

• **LE PONT DU MONAT** : En raison de la crue, l'expertise n'a pas eu lieu.

• **ASSOCIATION** : Une réunion s'est tenue le lundi 4 mars à la bibliothèque pour la création d'une association à vocation multi-activités sportives « AGRIS SPORTS LOISIRS ».



• **PLACE DU BOUILLEUR DE CRU** : Les travaux sont achevés. Il reste à ensemençer la place.



EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2024

FISCALITÉ "VOTE DES TAUX"

Considérant que :

- Le résultat global pour l'année 2023 du Budget principal est de 207 797,37 €.
- La collectivité n'est pas endettée.
- Les bases de la taxe foncière ont augmenté de 7,1% en 2023.
- Les bases fiscales 2024 prévisionnelles devraient augmenter du montant de l'inflation (3,9%).

Et bien que l'autofinancement brut et net de la commune diminue de façon inquiétante depuis 2021, le budget primitif 2024 qui vient d'être présenté a été élaboré sans augmentation des taxes locales.

Le maire propose donc de reconduire les taux 2023 pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour reconduire les taux de 2023 pour l'année 2024 soit : Foncier bâti : 41,43 % - Foncier non bâti : 62,10 % - Taxe d'habitation (résidence secondaire 7,04 %).



RÉSERVE SOUPLE INCENDIE « LES CHEVILLOUX »

Le maire porte à la connaissance de l'assemblée que M. Théo POLMAN et sa fille ont donné leur accord pour la cession d'une parcelle de terre de 300 m² au lieu-dit « Les Chameaux » pour l'installation d'une citerne souple nécessaire dans ce secteur. Le prix convenu est de 7€/m². La parcelle concernée est cadastrée n°66 section ZK.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour l'achat d'un terrain de 300 m² au lieu-dit « Les Chameaux » parcelle n° 66 section ZK pour la somme de 2 100 € (frais de bornage et de notaire à la charge de la commune) et donnent pouvoir à M. le maire pour signer tout acte pour mener à terme ce dossier.

BÂTI COMMUNAL « LES MARTONNAUX »

Madame CHASTANIOL, architecte, a adressé une convention d'étude pour un montant de 2 600 € TTC, suite à sa visite du 22 mars 2024. La mission comprend :

Relevé, état des lieux, projet APS, démarches administratives jusqu'au permis de construire.

Le projet devra comporter une pièce à vivre, une salle de bain, des toilettes et 2 chambres.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur la convention d'étude présentée par l'architecte pour un montant de 2 600 € TTC et donnent pouvoir à M. le maire pour signer cette convention.

DEVIS

• **TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT** : Le devis Olivier Terrassements de 10 756,68 € TTC du 7 mars 2024 pour les travaux d'assainissement à La Côte est accepté.

• **ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES** : Le devis Olivier Terrassements de 1 258,50 € TTC du 27 mars 2024 pour les travaux de gestion des eaux pluviales rue des Jouhanets est accepté.

• **CITY PARK** : La rénovation amène souvent son lot de surprise. Les poteaux qui soutiennent le grillage sont rouillés à la base et coupés. Il est prudent de les remplacer.

Le devis Tennis Drapeau du 19 mars 2024 de 9 000 € TTC est accepté.

INFORMATIONS

• **LE PONT DU MONAT** : En raison des crues successives, l'expertise n'a pas eu lieu.

• **ROUTE D'ANGOULÊME** : Un riverain a, sans concertation avec le maire, « rasé » la haie qui borde la RD n°11. Contacts sont pris avec un cabinet d'avocats et l'ADA pour la suite à donner à cette initiative intolérable.

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2024

RÉSERVE SOUPLE INCENDIE « LES CHEVILLOUX »

Des devis ont été demandés pour le bornage de division/reconnaissance de limites contradictoires suite à l'accord de M. POLMAN Théo pour la cession de 300 m² de terre pour l'implantation d'une réserve souple incendie, rue des Carrières.

Devis IGE CONSEILS : 1 848 € TTC

Devis GE Christophe MENARD 1 252,80 € TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour le devis présenté par GE Christophe MENARD 1 252,80 € TTC



ASSISTANT DE PRÉVENTION

La nomination d'un assistant de prévention est obligatoire comme prévu à l'article 4 du décret n°85-603 du 10 juin 1985, chaque autorité territoriale doit désigner au moins un assistant de prévention dans sa collectivité.

Un élu ne peut pas être désigné comme assistant de prévention ou conseiller de prévention.

La nomination d'un Assistant de Prévention ne nécessite pas de vote puisque les agents sont désignés directement par l'autorité territoriale. Suite à un appel à candidatures, M. Julien DEPUISSET (service technique) a répondu favorablement pour assumer la mission d'assistant de prévention.

INFORMATIONS

• **LOGEMENT « Les Martonnaux »** : L'architecte est venue prendre le mètre du bâtiment. Une esquisse du projet, avec toiture-terrasse sur l'extension est présentée.

Un second projet avec toiture unique à 2 pans est en préparation.

• **ÉCOLE** : mur d'enceinte côté maternelle. Le mur est en train de basculer chez le voisin. Des travaux sont à prévoir après demande préalable de travaux (secteur A.B.F.). Devis en attente.

• **PLACE DU BOURG** : L'appel à candidatures pour la maîtrise d'œuvre est fermé depuis hier midi. 7 bureaux d'études ont répondu.

Une première réunion se tiendra le mardi 14 mai à 18h30 à la mairie pour une première étude des offres.

Une deuxième réunion se tiendra le 21 mai, même endroit, même heure en présence de l'ATD16 pour l'analyse technique des offres. La candidature retenue en commission sera à l'ordre du jour du conseil de juin.

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2024

LOGEMENT LOCATIF « LES MARTONNAUX »

Le maire présente deux esquisses du projet proposées par l'architecte, une avec toiture-terrasse sur l'extension et l'autre avec toiture unique 2 pans (convention d'études approuvée lors du conseil municipal du 5 avril 2024).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour l'esquisse avec toiture unique 2 pans.



GIRATOIRE DE LA GRANGE « ÉCLAIRAGE »

Lors de la séance du 5 avril 2024, il a été présenté une proposition du SDEG16 afin d'améliorer l'éclairage public au niveau du giratoire de La Grange. Cette proposition chiffrée à hauteur de 38 610,76 € TTC dont 8 904,80 € TTC à charge de la commune a reçu un avis favorable.

Après étude affinée, le coût de l'opération est revu à la baisse soit 34 341,44 € TTC dont 7 935,14 € TTC à charge de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal :

- émettent un avis favorable pour améliorer l'éclairage public aux arrêts

- de bus situés dans la zone du giratoire de La Grange ;
- acceptent le devis proposé par le SDEG16 de 34 341,44 € TTC dont 7 935,14 € TTC qui restent à la charge de la commune ;
- notent que cette opération est provisionnée à hauteur de 9 000 € au BP 2024 ;
- donnent pouvoir à M. le maire pour signer tous les documents nécessaires pour ce projet.
- remercient le SDEG16 pour sa participation financière et son appui technique.

TSR « CONVENTION MISE À DISPOSITION BANDE DE TERRE »

La Commune possède une bande de terre située au lieu-dit La Grande Rivière à Agris d'une longueur de 113 m sur 4 m de large (Parcelle 145 Section ZH d'une surface cadastrale totale de 32311 m²) occupée par le T.S.R.

Sur cette bande de terre passe une canalisation du réseau d'assainissement collectif en direction de la lagune. Il est nécessaire de régulariser cette situation par une convention.

Une proposition de convention a été adressée au TSR le 27 mai 2024. Nous sommes dans l'attente d'un contact afin d'échanger sur celle-ci et de finaliser.

DOMAINE PUBLIC « ROUTE D'ANGOULÊME »

Un riverain a, sans concertation avec le maire, taillé la haie qui borde la RD n°11 sur environ 28 ml au lieu-dit La Grange.

Le maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal de mai dernier après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal ont convenu

que cette initiative est inadmissible et amendable sur le fondement de l'article R*116-2 du code de la voirie routière. Un constat par huissier a été réalisé le 6 mai 2024. Nous sommes toujours dans l'attente de ce constat afin que la procédure avance.

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2024

CIMETIÈRE « REPRISE DES CONCESSIONS À L'ÉTAT D'ABANDON DANS L'ANCIEN CIMETIÈRE »

Le maire expose :

- La commune a engagé, il y a maintenant plus de 3 ans, une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon dans l'ancien cimetière communal conformément aux articles L.2223-17 et 18 ainsi qu'aux articles R. 2223-12 à 23 du Code général des collectivités territoriales afin que ce lieu retrouve un aspect fonctionnel, décent, à la hauteur de la mémoire de ceux qui y reposent,
- Vu les Procès-verbaux de constat de l'état d'abandon des concessions, dressés sur site, les 23 juin 2020 et 15 mai 2024,
- Vu la liste des concessions définitivement constatées en état d'abandon,
- Considérant que lesdites concessions ont notoirement plus de trente ans d'existence et que la dernière inhumation a plus de dix ans,
- Considérant que cette situation décèle une violation des engagements pris par les concessionnaires et/ou leurs ayants droit de maintenir la sépulture en bon état d'entretien et de solidité,
- Vu la possibilité pour la commune d'inscrire certaines de ces concessions présentant un intérêt d'art ou d'histoire dans le patrimoine communal pour ainsi les préserver de la destruction et prendre en charge leur remise en bon état de conservation ainsi que leur entretien.

Le conseil ayant délibéré, après avoir entendu le rapport de Mr Le Maire, décide :

Article premier : De prononcer la reprise des concessions définitivement constatées à l'état d'abandon figurant sur la liste en annexe ci-jointe.

Article deux : D'autoriser le Maire à prendre un arrêté municipal de reprise



des terrains affectés aux concessions listées à l'article 1.

Article trois : Plus aucune inhumation ne pourra avoir lieu dans les concessions reprises à compter de la présente délibération.

Article quatre : Les terrains repris, une fois libérés de tout corps, seront réattribués par la commune pour de nouvelles sépultures ou feront l'objet d'un réaménagement.

Article cinq : La présente délibération est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication. Elle sera portée à la connaissance du public, par voie d'affichage, à la mairie et au cimetière pendant un mois, transmis à la préfecture de la Charente.

Article six : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article sept : La présente décision à caractère réglementaire peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DEVIS

• CENTAURE raccordement au réseau d'assainissement collectif :

- ENTREPRISE DESCRIPTION OLIVIER TERRASSEMENT :

Raccordement, pose tabouret, pompe de relevage

6 279,35 € HT/ 7 535,22 € TTC

- CONFORT ELEC16 :

Alimentation pompe et coffret électrique

780,20 € HT 858,22 € TTC

La vidange de la fosse devra être effectuée en suivant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour entreprendre ces travaux.

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2024

DEMANDE DE SUBVENTION

Le SC AGRIS a entamé sa 4ème saison avec désormais 45 licenciés adultes (2 équipes seniors) et 30 licenciés enfants (de 6 à 11 ans). Le club compte environ 75 licenciés joueurs + une dizaine de licenciés « bénévoles » qui peuvent être dirigeant(e), arbitre, infirmière notamment. Par un mail du 2 courant, le président du SC AGRIS sollicite une subvention pour couvrir les frais de licence, notamment. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour octroyer une subvention de 500 € au SC AGRIS.



EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2024

TRAVAUX ÉCOLE -ATD16

L'ATD16 est venue ce matin à la mairie pour présenter une note d'opportunité concernant le projet de rénovation de l'école. Compte-rendu de la réunion :

En lien avec le diagnostic amiante réalisé début d'année 2024 et de l'activité de l'école, la commune souhaite avoir une aide à la décision quant

à la mise en sécurité du bâtiment par rapport aux usagers, la rénovation énergétique avec traitement thermique et l'installation éventuelle de panneaux photovoltaïques. Aux vues de la surface du bâtiment, des dispositions, bâtis et de l'usage actuel, les travaux pourraient être phasés suivant 3 tranches. L'étude de consommation sera à approfondir avec une étude thermique définissant les consommations actuelles et projetées du bâtiment. Ce qui permettra de réaliser une estimation de production des panneaux solaires. L'estimation des travaux est réalisée dans l'objectif d'une aide à la décision. Une faisabilité technique et financière sera à réaliser afin de définir plus précisément les besoins, les interventions envisagées et la mutualisation des études de maîtrise d'œuvre sur l'enveloppe globale. Suite aux différents éléments présentés précédemment, la première étape de la suite de la démarche pourrait être la réalisation d'une étude thermique de l'existant avec une projection après travaux ainsi qu'une étude de structure afin d'appréhender la future performance énergétique du bâtiment et l'éventualité d'installation de panneaux en toiture.



DEVIS

Un devis CONFORT ELEC 16 de 3 647,60 € est présenté pour le remplacement de la ventilation, des radiateurs, et du gestionnaire d'énergie dans le logement n°5 à La Côte. Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis CONFORT ELEC 16 de 3 647,60 €.

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2024

GESTION DU PERSONNEL - APC

Madame Carole Rautureau occupe le poste à l'agence postale communale depuis le 1er novembre 2022. Le contrat a été renouvelé trois fois depuis le 01.11.2022.

Madame Rautureau donne satisfaction et aucune remarque n'a été remontée de la Poste.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour signer :

- un Contrat à Durée Déterminée du 1er janvier 2025 au 31 octobre 2028, indice brut 368, indice majoré 367, d'adjointe administrative de 2ème classe, catégorie C, à raison de 15 h par semaine

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le maire rappelle qu'une autorisation d'occupation du domaine public est obligatoire pour les professionnels qui occupent une partie du trottoir ou de l'espace public dont l'usage principal est la circulation des piétons. Le prix varie en fonction des éléments suivants :

- Étendue de la terrasse ou superficie de l'étalage
- Durée d'utilisation (annuelle ou saisonnière)
- Valeur commerciale de la rue considérée. Le montant du droit peut varier

lors du renouvellement de l'autorisation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable à la mise à disposition d'une partie du trottoir ou de l'espace public de la commune pour l'activité des professionnels sous les conditions énoncées par M. le maire, et reconduit le prix de la redevance 2024 pour l'année 2025 comme suit :

- la redevance « droit de voirie » pour l'année 2025 à 15 € TTC/an.
- la redevance « droit de place » pour l'année 2025 à 2 € TTC/jour, pour l'installation de manèges d'enfants ou de baraques de fête foraine, commerçants ambulants, etc...



RÉVISION DU CLASSEMENT DES BOIS ET FORÊTS À RISQUE D'INCENDIE

Les travaux conduits conjointement au cours de l'été 2024 en collaboration avec les services du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), de l'ONF (Office National des Forêts), du CNPF (Centre National de la Propriété Forestière), et du Pays Sud Charente amènent à proposer une nouvelle révision du classement des bois et forêts à risque d'incendie.

• L'arrêté du 6 février 2024 classe les bois et forêts exposés au risque d'incendie au titre des articles L. 132-1 et L. 133-1 du code forestier.

Les forêts domaniales de Bois-Blanc, de la Braconne, Bois de Bel-Air et forêt de Quatre Vaux sont des massifs dont la nouvelle délimitation induit une modification de la liste des communes concernées. En application de l'article R 132-2 du Code forestier, le conseil municipal de chaque commune concernée par un massif à risque doit être consulté sur la proposition de classement.

Présentation des cartes des massifs concernés sur la commune d'Agris :

• Forêt de Quatre Vaux dans une zone limitée par : D 175-CR 8 bois des Cosses-CR 6 chemin de La Brousse à la forêt-CR4-Chemin du Casque d'or-VC10 vers D 11 direction Chasseneuil jusqu'au CR 2 chemin du sable-VC 8 vers les Houillères et limite Rivières.

• Forêts domaniales de la Braconne dans une zone limitée par : D 11 route de Jauldes-D 6 La Grange-D 390 puis VC 201 de la Croix de la Tuilière jusqu'au Vieilles Vaures-CR 22 puis vaste zone ONF comprenant la Grande Fosse, les 5 routes et retour sur la D11 route de Jauldes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal formulent un avis favorable sur cette proposition de classement.

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2024

LE PONT DU MONAT-CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

Il ressort du rapport d'inspection APAVE validé le 24 août 2023 que des travaux de réparation spécialisés et des travaux d'entretien sont requis urgemment. Ce type d'entretien spécialisé concerne des opérations techniques spéciales et nécessite des moyens particuliers. Il est indispensable de réaliser une inspection détaillée de l'ouvrage. Une fois les travaux à réaliser définis, un pré-chiffrage sera proposé. L'ATD16 nous a



transmis les coordonnées du BET retenu dans le cadre de la centrale d'achat des visites simplifiées, qui est également le prestataire du département pour ces propres ouvrages.

Alors l'ATD pourra nous aider à monter un dossier de consultation soit directement d'entreprises pour intervention, soit d'une maîtrise d'œuvre si besoin. Afin de mutualiser les coûts d'ingénierie, il est souhaitable de collaborer étroitement avec la commune de Rivières qui est copropriétaire du pont. La commune de Rivières a proposé de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage.

Il est proposé au conseil municipal une convention de maîtrise d'ouvrage confiée dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage.

Un devis ARTEIS Ingénierie n° 23045 du 30/11/2023 de 3 043,20 € TTC est présenté pour la visite de l'ouvrage et le rapport avec l'estimation des travaux à réaliser.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- Émet un avis favorable sur la convention de maîtrise d'ouvrage confiée dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage ;
- Désigne la commune de Rivières en qualité de maître de l'ouvrage unique de l'ensemble des études et travaux portant sur le pont du Monat ;
- Valide le devis ARTEIS Ingénierie de 3 043,20 € TTC ;
- Autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.



LOGEMENTS LOCATIFS " LA POSTE "

Nous avons demandé à une agence immobilière une étude sur le logement communal locatif situé 3 rue de la Source. L'estimation de la valeur du bien est comprise entre une fourchette basse de 75 K€ (688 €/m²) et une fourchette haute 85 K€ (780 €/m²) soit 80 K€ (734 €/m²). État actuel : classe E

Évolution de la performance après travaux :

- Avec travaux 1 (isolation des murs donnant sur l'extérieur et des combles), le logement passe en classe D,
- Avec les travaux 1+2 (remplacer le système de chauffage et d'eau chaude), le logement passe en classe A.

Contact est prix avec FRANCE RENOV afin de connaître les financements pour les collectivités et obtenir une étude de faisabilité.

En cas de vente, il s'avérera nécessaire de désolidariser l'eau et de réaliser une division cadastrale.

Après un tour de table, la te

VOUS TROUVEREZ
L'INTÉGRALITÉ
DES PROCÈS-VERBAUX
DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE SITE INTERNET :
AGRIS.FR/DOCUMENTS/
P-V-CONSEIL-MUNICIPAL/





BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS !

Récemment installés à Agris, nous vous invitons à vous présenter au secrétariat de la mairie pour faciliter votre installation et répondre à toutes vos questions.
Un plan de la commune sur lequel figure la nouvelle dénomination des voies vous sera remis.

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

22 Place du Bourg - 16110 Agris

Ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h 30

Tél : 05 45 63 93 68

Courriel : mairie.agris@wanadoo.fr

Site Internet : agris.fr

Page Facebook : [commune d'AGRIS](https://www.facebook.com/commune.d'AGRIS)

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES : 10 - MARIAGES ET PACS : 6 et 8 - DÉCÈS : 5

AGENCE POSTALE

L'agence est ouverte du Lundi au Vendredi de 9 h à 12 h
68, place du Bourg 16110 AGRIS - Tél. : 05.45.63.96.57

NOTRE PAROISSE

Le relais paroissial de la commune est

Mme Monique OLIVIER - Tél : 05 45 63 93 99

Presbytère de La Rochefoucauld

17, place St Cybard 16110 LA ROCHEFOUCAULD
Tél. : 05 45 63 01 24

Courriel : paroisse.saintaugustin@dio16.fr

Contactez le webmaster du site

Courriel : contact.siteparoissestaug16@laposte.net

COMPLEXE SPORTIF

Deux courts de tennis ont été construits en 1982. Ils jouxtent le terrain de football situé dans l'aire de jeux communale (30 929 m²) au village de La Grange, route de La Rochette. Depuis la dissolution en janvier 2013 de l'association Tennis, pétanque et loisirs, ces courts de tennis n'ont pas fait l'objet d'un entretien régulier. Au fil du temps, ils ont subi diverses agressions (intempéries, saletés, dépôts d'impuretés, etc...).

Après avoir réalisé en 2022 la rénovation d'un court de tennis pour 31 368 € TTC, dont 9 460 € de subvention du Département, le deuxième court de tennis restait à restaurer. Le revêtement de la surface de jeux, la dalle et le réseau de drainage étaient à refaire.

L'engouement des années 80 pour le tennis s'étant estompé, il s'avérait qu'à ce jour un seul court répondait à la demande.

De nos jours, la demande s'oriente plutôt vers une surface multisports. Le projet a été inscrit au budget 2024 à hauteur de 50 000 €.

La création de cet espace multisports répond à l'évolution des pratiques sportives en extérieur, notamment celles des jeunes. L'ensemble doit devenir un lieu de convivialité et de rencontre intergénérationnelle autour du terrain de football.

Alors, n'hésitez pas à vous rendre à l'espace multisports où une table de ping-pong a également été installée ! Cette aire d'activités multisports et de jeux est ouverte à tous, libre d'accès et sécurisée.



DÉPENSES TTC RECETTES TTC

Rénovation court et équipement	40 464 €	
Clôture	7440 €	
Mobilier	2 096 €	
LE DÉPARTEMENT		10 011
AGENCE NATIONALE DU SPORT		20 023 €
COMMUNE		19 966 €
	50 000 €	50 000 €



RÉSERVATIONS SALLE DES FÊTES ET GÎTE

Afin d'éviter tout conflit :

- La location de la salle devient prioritaire ;
- La location du gîte devient complémentaire à la location de la salle ;
- La location de la salle devra être enregistrée avant J-1 mois .
La location du gîte, seule, après J-1 mois.

Le tarif est de 10 €/jour et /personne.

Le locataire devra s'acquitter, en sus, du coût de l'électricité utilisée.

Toutes les réservations se font auprès de
M. BENITO Raymond : 05.45.63.95.14
ou du secrétariat de mairie :
05.45.63.93.68

TARIFS 2025

(par délibération en date du 11 octobre 2024)

	HABITANTS COMMUNE	HORS COMMUNE
Week-end (période du 1 ^{er} avril au 31 octobre)	140 €	225 €
Week-end (période du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	155 €	240 €
CAUTION	500 €	500 €

En option : 30 € pour la location de la vaisselle.

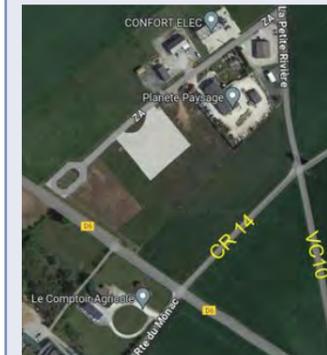
Location gratuite de la salle aux associations communales pour deux occupations inscrites dans le calendrier prévisionnel remis au plus tard le 31 décembre.
Toute utilisation en dehors est payante.



Rappel à tous les usagers :

- le nettoyage (balayage, lavage des sols...) et le rangement de la salle, de la cuisine et des sanitaires sont à la charge de l'utilisateur,
- les tables et les chaises doivent être nettoyées et rangées,
- il est interdit de scotcher, de punaiser, d'agrafer, de clouer, d'utiliser de la patafix ou d'accrocher quoi que ce soit sur les murs peints et les panneaux acoustiques.

ARRÊTÉ MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIVIÈRES CHANGEMENT SENS DE CIRCULATION



La commune de Rivières a pris un arrêté permanent instituant un sens unique et un cédez-le-passage au niveau de la VC10 La Fourche entre la RD 6 et le CR 14.

Au cours du Conseil Municipal d'Agris du 13 septembre 2024, il a été fait remarquer que la mise en place de ce décret va transférer une partie du trafic sur le VC n° 206 ex CR n°14 (RD n° 390-R.D.n° 6-VC n° 7) dont la largeur moyenne d'emprise est de 5 mètres. La section de voie concernée (170 mètres environ) ne semble pas adaptée pour recevoir un trafic plus dense et à double sens. Le VC n° 206 est limitrophe avec la commune de Rivières.

ATTESTATION D'ADRESSAGE

Le certificat d'adressage ou de numérotage est un document fourni par la mairie attestant de l'adresse d'une personne. Ce document est obligatoire pour effectuer certaines démarches.

Toutefois, nous vous rappelons qu'il vous appartient d'effectuer ensuite les changements d'adresse (numéro et nom de rue) auprès des organismes, des administrations, de vos différents fournisseurs...

Sur le site internet du Service Public :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193

Vous pouvez déclarer **gratuitement** vos nouvelles coordonnées, **simultanément** auprès de plusieurs services de l'administration et certains organismes privés :

- Fournisseurs d'énergie (EDF, Engie, ENERCOOP)
- France Travail (anciennement Pôle emploi)
- Sécurité sociale...
- Service des impôts
- Services en charge des cartes grises (SIV: Système d'immatriculation des véhicules)...



RESTEZ CONNECTÉ !



Sur le site de la commune www.agris.fr vous trouverez toujours un grand nombre d'informations utiles sur la mairie, le village et la vie communale.

670 Followers, c'est le nombre d'abonnés à la page **Facebook Commune d'AGRIS !** En constante augmentation, les Followers sont ainsi alertés beaucoup plus rapidement des évènements communaux, communautaires, préfectoraux, et informés des diverses manifestations. Les échanges se

font et doivent se faire dans le respect des autres et en toute convivialité.

Si vous rencontrez des difficultés pour créer votre compte Facebook, nous pouvons vous aider.

Joignez Christine PERONNE via le courriel : communication.agris@gmail.com

Vous pouvez également installer l'application sur votre téléphone portable via **PLAY STORE**. N'hésitez pas à demander de l'aide à votre entourage (enfants, petits-enfants...).



Alors n'hésitez pas à vous abonner !

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

L'accès à la bibliothèque reste **gratuit** pour tous les abonnés, ainsi que les emprunts de livres. Stella et les membres de l'association Récréagris sont heureux de vous guider et de vous accueillir au sein de la bibliothèque.

Divers infos : La municipalité a fait l'acquisition lors du salon du livre de Rivières de nouveaux ouvrages dédiés aux enfants dont certains adaptés aux dyslexiques. La majorité de ces livres a été dédicacée.

En septembre dernier, afin de répondre à la demande des adhérents et des enseignantes, la commune a acheté de nouveaux livres.

30 rue de la Halle - 16110 AGRIS

Horaires d'ouverture au public à compter du 04 septembre 2023

Lundi de 15h-16h30 et Samedi de 10h30 à 11h30

Mardi et jeudi : réservé école

Un ordinateur avec un accès gratuit et sécurisé à Internet ainsi qu'un logiciel de traitement de texte (OpenOffice) est à votre disposition aux horaires d'ouverture. Vous avez la possibilité d'imprimer des documents, dans la limite du raisonnable.



L'association Récréagris en partenariat avec la municipalité organise régulièrement des animations (contes, expositions, spectacles...) et pendant les vacances scolaires, des ateliers à destination des enfants.

CES DIVERSES ACTIVITÉS ET ANIMATIONS RESTENT GRATUITES POUR TOUS !

Alors, n'hésitez pas à pousser la porte de la bibliothèque et à suivre l'actualité de l'association et de la municipalité sur la **page Facebook de la commune** : commune d'AGRIS - Site internet : <https://www.agris.fr/>

Mail : bibliotheque.agris@orange.fr - Tél : 05.45.62.18.81



TRAVAUX ENGAGÉS EN 2024

ÉCOLE

De nombreux travaux d'installation ou de rénovation ont été réalisés dans notre école pour un montant de 56 790 € :

- le changement des toilettes des maternelles et des primaires, la mise en place d'un nouveau carrelage au sol et mural dans les sanitaires des primaires (21 800 €),
- la réfection du plafond de la salle de motricité, le passage en LED de l'éclairage et le changement des plafonniers dans l'ensemble des locaux (21 740 €),
- l'installation de lames d'occultation dans la cour des primaires (500 €),
- la réfection du muret mitoyen dans la cour des maternelles (7500€),
- le changement des traverses en bois dans la cour arrière (2 450 €),
- l'installation d'un bardage sur l'appentis situé dans la cour des primaires (1 000 €),
- l'installation de panneaux occultants la cour des primaires pour la sécurité (500 €),
- l'installation d'anti-pince doigts (1 300 €)



SALLE DES FÊTES

Suite à l'installation en toute illégalité en mai des gens du voyage sur une partie du terrain, la municipalité a fait le choix de clôturer l'entrée principale du stade.

Un portail coulissant commandé chez PROLIANS pour 2 313,50 € HT a été posé par OLIVIER TERRASSEMENT pour une somme de 1 495 € HT.

TERRAIN DE FOOT

Un visiophone placé à l'entrée de la mairie permet aux secrétaires de se sentir plus en sécurité.

Par ailleurs, ce système fait partie des recommandations du plan Vigipirate

ENTRETIEN VOIRIE

Les ragondins ont provoqué d'importantes dégradations des berges, augmentant ainsi l'affaiblissement des digues. La municipalité a donc réalisé l'enrochement et le retalutage, avec apport de terre, pour la stabilisation de la digue des 2^{ème} et 3^{ème} bassin. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Logeais d'Exideuil, pour un montant de 9300 €.

CADEAUX AUX AÎNÉS

Le repas s'est tenu dimanche 6 octobre 2024. C'est l'occasion pour nos aînés de passer une agréable journée autour d'une bonne table.

Ce déjeuner est offert par la commune aux agritauds de plus de 65 ans.

Le choix de la municipalité s'est porté cette année sur le repas plutôt que sur la livraison d'un colis de gourmandises à domicile. Hélas, quel que soit le choix, il y aura toujours des gens mécontents !



Au menu, concocté par le restaurant local « Le Petit Goulu » : velouté de potiron, saumon farci à la mousse printanière et ses asperges blanches, coup du milieu, suprême de volaille sauce forestière accompagné de son gratin dauphinois, salade, fromage, mousse chocolat et framboisier.

L'apéritif, une marquise, avait été préparé par un membre du conseil.



Ce rendez-vous traditionnel permet aux uns et autres de se réunir dans une ambiance festive, conviviale et sympathique. L'ambition de ce repas apprécié est bien d'honorer les anciens et de renouer les liens avec eux. Au côté du maire, plusieurs adjoints et conseillers municipaux étaient présents pour les servir, les entourer et s'assurer que chacun passe un bon moment. L'assemblée comptait moins de 70 convives dont une soixantaine d'aînés.



La veille, les conseillers avaient installé les tables et les décorations faites à la main. Ce bel après-midi semble avoir atteint son objectif et réchauffé les cœurs de nos aînés à l'approche des fêtes de fin d'année.



ÉCOLE

En septembre, des panneaux réalisés par des membres de l'association Récréagris ont été installés pour demander aux automobilistes de bien vouloir ralentir aux abords de l'école.

« Demain, c'est la rentrée, Alors, on lève le pied ! Et pas seulement cette journée, Mais aussi tous les jours de l'année ! »

Rappel : afin de faciliter les manœuvres du bus en période scolaire, ne vous garez pas le long de la Halle ni le long de l'agence postale et du restaurant.



A.L.S.H

POUR INFORMATION : La commune d'Agris mettait à la disposition de la Communauté de communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord des locaux de l'école communale pour l'accueil de loisirs sans hébergement communautaire, les mercredis pendant la période scolaire et lors des vacances de Toussaint, d'Hiver et de Printemps.

Cette mise à disposition avait fait l'objet d'une convention datée du 13 février 2017. Ladite convention avait été approuvée par le Conseil municipal d'Agris lors de sa séance du 27 janvier 2017. Lors de la séance du Conseil municipal d'Agris du 12 février 2021 la convention avait été reconduite le temps de la réalisation du projet centre enfance-jeunesse porté par la CDC, soit jusqu'au 30 juin 2024 (année scolaire 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024).

Après avoir constaté que la cohabitation était de plus en plus difficile, lors de la séance du Conseil municipal d'Agris du 5 avril 2024, il a été décidé de ne pas renouveler la convention.

TARIFS PÉRISCOLAIRES 2024-2025

Afin d'amortir les effets de l'inflation qui s'établit à +4,9% en 2023, le conseil municipal a pris la décision d'augmenter le ticket de cantine de 0,10 € (2,65x4,9% = 0,13€).

Quant au tarif du ticket de garderie, il a été maintenu.

Les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2024-2025 sont donc de :

- le ticket de cantine : 2,75 €
- le tarif pour les enseignants et le personnel : 5,50 €
- le ticket de garderie : 1,10 € le matin et 1,10 € le soir

FÊTES DE NOËL

La municipalité remercie chaleureusement M. Matthieu Henchoz qui a fait don de deux sapins pour les enfants des écoles, un a été érigé dans le hall garderie et l'autre à la bibliothèque. Les élèves ont eu pour mission de les décorer.

Le vendredi 20 décembre, avant de partir en vacances, les 43 élèves de l'école ont dégusté le repas de Noël offert par la municipalité. Au menu, mousse de canard, parmentier de canard, bûchette accompagnée d'un pétillant sans alcool, un régal pour les papilles !

Après le repas, les enfants ont reçu un pochon de chocolats et un livre offerts par la commune, remis par le Père Noël.

TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES

L'État soutient la mise en place de tarifications sociales dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum. Une aide financière est accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10.000 habitants, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires.

Le conseil municipal, par délibération du 13 octobre 2023, a mis en place la « cantine à 1€ » à compter du 1er novembre 2023 et fixe la tarification sociale pour une durée de 3 ans renouvelables ainsi :

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL QF	TARIF SOCIAL
T1	0 - 499	0,80 €
T2	500 - 1000	1,00 €
T3	1001 et +	2,65 €

Il convient de rappeler que le prix réel d'un repas à la cantine scolaire, toutes charges comprises, est d'environ 13 euros.

La cantine scolaire est donc largement déficitaire, ce qui entre dans une volonté de faire bénéficier le maximum d'élèves d'un repas de qualité, complet et équilibré.

À noter que dans le cas où l'État ne renouvelerait pas la convention avec la commune, le tarif unique serait remis en place.

ARRIVÉE D'UN NOUVEL AGENT

Bienvenue à Stella ! À la rentrée 2024, Mme Stella Grossi a pris ses fonctions en remplacement de Mme Virginie Orvain, cette dernière n'ayant pas souhaité renouveler son CDD. Son parcours et sa formation professionnels correspondent aux critères de polyvalence exigés par le poste : préparation des repas, garderie du soir, accueil des élèves et du public à la bibliothèque, entretien des locaux.



MARCHÉ HEBDOMADAIRE DU VENDREDI MATIN

MARCHÉ TOUS LES VENDREDIS DE 8H30 À 13H00 SOUS LA HALLE AUX BOUCHERS DANS LE BOURG D'AGRIS

Faute de clientèle régulière, les différents commerçants ambulants ne sont plus présents le vendredi matin sous la Halle aux bouchers.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Ce 11 novembre n'est pas qu'un jour férié, c'est un jour où l'on ne doit pas oublier que des enfants, des femmes et des hommes sont morts pour que nous soyons libres !



Devant le monument aux morts le lundi 11 novembre dernier, deux enfants d'Agris, Maxence et Lila, accompagnés par M. SUBERVILLE (directeur de l'école de La Rochette), ont rendu hommage aux soldats morts pour la France en lisant un message de l'UFAC (Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre) : « Aujourd'hui, nous commémorons, dans toutes les villes et dans tous les villages de France, la signature à Rethondes, il y a 106 ans, de l'Armistice mettant fin à la guerre de 1914-1918. Après le conflit, partout ou presque partout, ont été érigés des monuments aux morts ou des stèles commémoratives, véritables sentinelles de la mémoire qui nous rappellent les sacrifices et les souffrances endurés par nos aînés. La majorité de ces lieux de mémoire ont été réalisés dans l'immédiat après-guerre et souvent à l'initiative d'anciens combattants survivants. C'était le moyen qui leur avait semblé le plus efficace pour honorer leurs camarades ayant fait le sacrifice de leur vie et pour favoriser la prise de conscience par l'ensemble de leurs concitoyens de la dette contractée envers eux. Ces monuments sont à l'image de la France d'alors qui, au sortir de la guerre, était meurtrie, défigurée. La souffrance qu'ils

expriment était celle qui perdurait dans les corps et dans les cœurs.

Ils sont désormais indissociables de la notion de commune dont ils constituent, avec la mairie, l'église et le cimetière, des éléments structurants. Mais ils ont aussi valeur d'engagement en nous signifiant "Plus jamais cela !". Il fallait que, regardant ces figures de pierre ou de bronze, on entende résonner les cris, les plaintes, les gémissements, expressions de l'indicible souffrance qui fut celle de nos "Poilus", mais aussi des populations civiles prises sous le déluge de fer et de feu.



Pourtant, malgré le traité de paix signé un an plus tard à Versailles, cette guerre qualifiée de grande alors que rien de ce qui est porteur de haine et de division ne peut-être grand, ne fut pas la dernière comme tous l'avaient espéré. C'est la raison pour laquelle, l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre (UFAC) appuie son action sur un motif fondamental qui est de s'opposer à tout règlement de conflit par la guerre mais de l'obtenir par la négociation. Pour ce faire, l'UFAC agit résolument et avec persévérance pour la paix en particulier en direction des jeunes générations qu'elle invite à devenir des citoyens d'un monde sans haine ni guerre. Vive la République ! Vive la France ».

La municipalité remercie chaleureusement l'association des anciens combattants La Rochette-Agris organisatrice de cette cérémonie, ainsi que tous les participants et plus particulièrement pour leur implication, les militaires du 515^{ème} régiment du train, les portedrapeaux, les enfants et le directeur de l'école de La Rochette.

ACTUALITÉS ÉCONOMIQUES

LE COMPTOIR AGRICOLE - 05 45 66 41 58

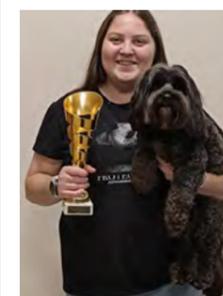
La municipalité présente tous ses vœux de totale réussite aux commerçants et artisans nouvellement installés sur notre commune. Le Comptoir Agricole a ouvert en janvier 2024 au 40, route du Monac à proximité du stand de tir.

Sabrina et Fred seront heureux de vous accueillir au sein de leur caverne d'Ali Baba remplie de pièces détachées en tout genre. Sabrina s'occupe du côté administratif et Fred, fort de 20 années d'expérience, vous guide dans vos achats et fait tout pour vous dénicher la pièce adéquate. Vous y trouverez des huiles et lubrifiants, de la boulonnerie, de l'outillage, de la quincaillerie, de la filtration, des courroies, des accessoires de la ferme et de la pièce d'usure. Le Comptoir Agricole vous propose également la réparation de vos flexibles hydrauliques, courroies sur place en quelques minutes.



Le magasin est ouvert aussi bien aux particuliers qu'aux professionnels.

UNE CHAMPIONNE DE FRANCE DE TOILETTAGE À AGRIS



Apprentie en alternance au CFA de Marmande (Lot et Garonne-47) depuis 3 ans, Lise GOURINCHAS originaire d'Agris a remporté le titre de Championne de France dans la catégorie Toilette de salon Futur pro 2, au 35^{ème} championnat de France de Toilettage et d'Esthétique Canine et Féline qui avait lieu les 9 et 10 novembre 2024 à Saint-Maurice de Beynost près de Lyon.

Déjà titulaire d'un CTM (Certificat Technique des Métiers) ToilettEUR Canin et Félin et NAC, qu'elle a obtenu après deux ans de formation, la jeune femme poursuit ses études en préparant le BTM de ToilettEUR Canin et Félin, diplôme de niveau 4 (niveau BAC). Ce diplôme a pour objectif de compléter les compétences techniques en toilettage par des toilettes normées, conformes aux standards des races concernées et encadrées par la Fédération Cynologique Internationale. Il développe les compétences et permet l'installation en salon de toilettage. Sur la base du volontariat, Lise s'est donc présentée au concours en novembre dernier et a été consacrée dans la catégorie Toilettage de salon niveau BTM face à 5 participants. Chacun des participants devait venir avec un chien. Pour Lise, ce fut le terrier tibétain de sa tante qui a eu droit à une coupe aux ciseaux ! Une consécration, qui rend fière sa tutrice, Carole Durand, propriétaire du salon de toilettage « Coup O Poil » à Chasseneuil sur Bonneheure.

Après son apprentissage, Lise souhaite à terme, forcément, ouvrir son salon. Tous nos vœux l'accompagnent et encore toutes nos félicitations !



ÉLAGAGE ET ENTRETIEN DES HAIES EN BORDURE DES VOIES PUBLIQUES

Lorsque arbres et arbustes ont bien poussé, les haies des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons et véhicules et en réduisant la visibilité.

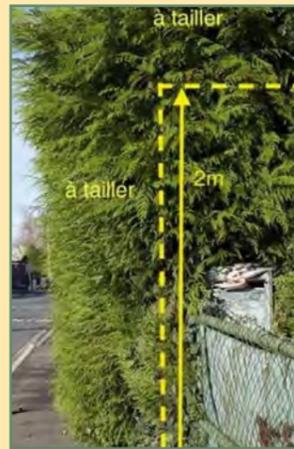
Afin d'éviter ces difficultés, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure de domaine public. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

Rappel des obligations de taille et d'élagage des propriétaires riverains :

Les riverains doivent obligatoirement :

- Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).
- Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public)
- Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).
- Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987)

Le maire peut le cas échéant contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le maire pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents. Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende de 1500 € (article R. 116-2 du Code de la voirie routière). Nous ne souhaitons pas en arriver là et comptons sur votre civisme.



DÉBROUSSAILLAGE OBLIGATOIRE

Penser à protéger son habitation des feux de végétation dès l'automne, c'est investir aujourd'hui pour sa sécurité de demain

Le changement climatique intensifie le risque des feux de forêt et de végétation. La saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions. Ces dernières années, des feux d'une ampleur inédite ont ravagé plusieurs pays européens, et la France n'est pas épargnée. Pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos

biens et la nature environnante. Le débroussaillage est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux : il limite leur propagation et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. En débroussaillant votre terrain, vous investissez pour votre sécurité. Dans les zones les plus exposées au risque d'incendie, le débroussaillage est une **obligation légale**.

Le débroussaillage vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres (portée à 100 mètres dans de rares cas) autour de vos bâtiments ou autre équipement. Vous êtes concerné par cette

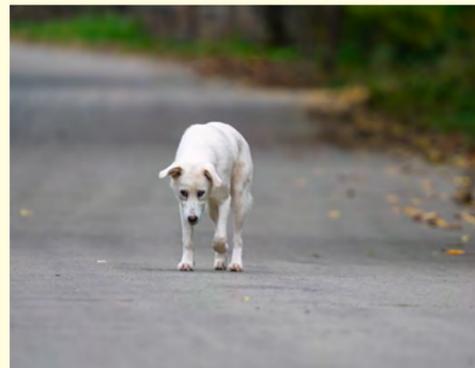
obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés dans un territoire classé à risque d'incendie et à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser. Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillage, vous pouvez contacter votre mairie, votre préfecture ou vous rendre sur jedebroussaille.gouv.fr



CHIEN EN DIVAGATION

Plusieurs chiens errants sont vus régulièrement sur la commune. Il est rappelé aux habitants qu'il est formellement interdit de laisser ses animaux divaguer sur la voie publique.

Un chien "en état de divagation" est un **animal errant**. C'est l'article L211-23 du code rural qui en donne la définition : *Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.* Au-delà des risques d'accidents de la voie publique que l'on encourt à laisser son chien divaguer, l'article L211-19-1 du code rural précise qu'il est **interdit de laisser divaguer les animaux domestiques**. Le non-respect de cette obligation peut alors être sanctionné par une amende de 1^{ère} classe (montant maximal de 38 €), voire de 2^{ème} classe si le chien est un animal de 1^{ère} ou de 2^{ème} catégorie (montant maximal de 150 €). Laisser son chien divaguer sur la voie publique peut également faire l'objet d'une **contravention de 5^{ème} classe** dont le montant maximal s'élève à 150 € si l'infraction a été constatée par le Maire ou la Gendarmerie.



BAC INDIVIDUEL DE COLLECTE DES DÉCHETS

Seuls les déchets présentés dans des bacs conformes ou déposés dans des sacs bien fermés au sol sont collectés. Si vous choisissez d'utiliser un bac, il doit être impérativement **conforme aux conditions de collecte et caractéristiques ci-dessous**.



TOUT AUTRE CONTENANT NE SERA PAS COLLECTÉ

À noter : courant 2026, les bacs seront progressivement distribués gratuitement aux usagers.

SI VOUS TENEZ À VOUS PROCURER UN BAC EN MAIRIE AVANT CETTE DATE

Tarifs préférentiels de Calitom pour les mairies en achat groupé.

*pour une collecte 1 semaine sur 2

BAC NOIR pour la collecte des ordures ménagères

Volume	Tarif	Équivalence en nombre de sac de 30L	Nombre estimé de personnes dans le foyer*
120 L	23 € TTC	4	1 à 3 personnes
180 L	27 € TTC	6	4 personnes
240 L	34 € TTC	8	5 à 7 personnes

BAC JAUNE pour la collecte des recyclables

Volume	Tarif	Équivalence en nombre de sac de 50L	Nombre estimé de personnes dans le foyer*
240 L	34 € TTC	5	1 à 3 personnes
330 L	52 € TTC	7	4 à 7 personnes

VOUS TROUVEREZ LE CALENDRIER DES COLLECTES 2025 SUR [CALITOM.COM/FR/CONTENT/16003](https://calitom.com/fr/content/16003)

ACCÈS EN DÉCHÈTERIE - MISE EN PLACE DU PASS VALO

Tous les foyers ayant besoin de se rendre sur les pôles de valorisation (déchèteries) de Calitom doivent se doter d'un PASS VALO gratuit qu'ils auront à présenter aux agents sur site afin d'accéder aux équipements.

Pour obtenir un Pass Valo

Deux solutions pour faire sa demande :

- en ligne via le site <https://calitom.ecocito.com>
- par courrier en retournant le formulaire que vous avez reçu ou en téléchargement accompagné d'un justificatif de domicile en Charente.



À noter :

L'accès aux pôles de valorisation restera gratuit pour les particuliers, payant pour les professionnels et sans restriction du nombre de passage dans le respect toutefois des volumes journaliers définis par le règlement intérieur.

SACS POUBELLE ET CONTENEURS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Agris : non-respect des règles de collecte des déchets constaté régulièrement sur la voie publique

Rappel des règles

Depuis avril 2017, les jours de collecte des sacs noirs et des sacs jaunes sont les suivants :

- Collecte des ordures ménagères : tous les 15 jours, le mercredi tôt le matin (semaine paire)
 - Collecte sélective : tous les 15 jours, le mercredi tôt le matin (semaine impaire)
- Les sacs ou les conteneurs noirs ou jaunes doivent être sortis la veille au soir. Les conteneurs doivent être rentrés au plus tard le soir de la collecte.

Le fait de déposer ses déchets dans des conteneurs, poubelles, bennes, emplacements sans respecter les bons contenants, jours et horaires de collecte, consigne de tri est sanctionné d'une amende forfaitaire.

De même, si vous laissez un conteneur ou un bac à ordures ménagères en permanence dans la rue, vous risquez une amende de 750 € maximum. (Source Service Public-Direction de l'information légale et administrative)

RECENSEMENT CITOYEN

Bientôt 16 ans ?

Il est temps de se faire recenser !

Où ? Tu dois le rendre à la Mairie de ton lieu de résidence

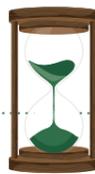
Comment ? Avec ta carte nationale d'identité ou ton passeport, ton livret de famille et un justificatif de domicile

Pourquoi ? À l'issue de ton recensement, tu seras convoqué pour effectuer ta JDC

À l'issue de la JDC (ou justificatif de participation à une JDC), tu seras convoqué pour l'inscription de tes enfants (JDC, JDC, JDC) et de vos enfants (grandes écoles, universités dans la limite prévue). Il est également exigé pour passer le permis de conduire.

Il est nécessaire de le faire (recensement) même dans le cas du 980.

Tu as 2 mois pour le faire (recensement avant le 31 Mars 2025, ou si tu résides à l'étranger, jusqu'au 31 Mars 2026).



FORMALITÉS D'URBANISME

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DIP (Déclaration de Travaux) : Permis de Construire

PC (Permis de Construire) : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED

DETONON OU BOIS

GARAGE

FAÇADE, RAVALEMENT

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES

PISCINE

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE

VERANDA, TERRASSES COUVERTES

CARAVANES ROUES OU BÉTON

PORTAIS

SANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

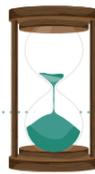
Pour tout projet de travaux, il est préférable de vous adresser au préalable à la mairie afin de vérifier quel type d'autorisation déposer.

Plus rapide pour l'instruction de votre dossier et pour être sûr de n'oublier aucun document, nous vous conseillons vivement de déposer vos formalités d'urbanisme via le portail SVE : <https://sve-rochefoucauld-perigord.sirap.fr/#/016003>

Rappel : Les travaux exécutés sans autorisation ou en méconnaissance des règles d'urbanisme constituent des infractions au code de l'urbanisme et aux règlements pris pour son application.

VOS DÉMARCHES D'URBANISME EN LIGNE !

Vous avez un projet de construction ou d'aménagement ? Déposez toutes vos demandes d'autorisations d'urbanisme et suivez vos dossiers directement sur <https://sve-rochefoucauld-perigord.sirap.fr>



ASSISTANTES MATERNELLES

Vous recherchez une assistante maternelle agréée pour la garde de votre enfant. Les données sont actualisées régulièrement. Cependant, seules les assistances maternelles en activité ayant donné leur accord pour figurer sur internet sont répertoriées : (www.lacharente.fr)

PRÉVENTION DU MAL-ÊTRE AGRICOLE ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS EN DIFFICULTÉ EN CHARENTE

SOUTIENS GRATUITS, CONFIDENTIELS ET PERSONNALISÉS

AIDES CONJONCTURELLES ET CRISES AGRICOLES

AGRI'ECOUTE

DIFFICULTÉS SOCIALES

DIFFICULTÉS JURIDIQUES CONSULTATION GRATUITE D'AVOCAT

ÊTRE AIDÉ, S'INFORMER, AGIR EN PRÉVENTION DE LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE ET DU SUICIDE

DIFFICULTÉS TECHNIQUES, ÉCONOMIQUES OU SOCIALES

ACCOMPAGNEMENT, ÉCOUTE, MÉDIATION, CONCILIATION AMIABLE OU PROCÉDURE COLLECTIVE

CONSEILLER DÉPARTEMENTAL AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

CABINET INFIRMIER
La Rochefoucauld /Agris

Dimanche Claire Rivet Laetitia
Gandubert Emilie Simon Mélissa
Jeanty Emilie

Vous pouvez nous contacter au 0545639689

Les CAFÉS NUMÉRIQUES

À la bibliothèque d'AGRIS, le 1^{er} mardi de chaque mois de 9h00 à 12h00, le café numérique est ouvert ! LE NUMÉRIQUE... MÊME PAS PEUR !

Vous ne vous sentez pas très à l'aise avec les ordinateurs, les smartphones, sans parler de logiciels ou encore des réseaux sociaux... Pas de panique, notre conseillère, Marie-Fanny, sillonne chaque semaine le territoire afin de vous initier, gratuitement, aux bons usages numériques.

Réservez un créneau horaire, près de chez vous, par téléphone au 06.58.63.74.38 ou par mail : mf.guichou@rochefoucauld-perigord.fr

Communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord - Commune d'AGRIS



LES ASSOCIATIONS COMMUNALES

NOM DE L'ASSOCIATION	ACTIVITÉS	NOM ET TÉLÉPHONE DU PRÉSIDENT
Sporting Club d'Agris	Football	Nicolas MICHEL - 06 43 87 25 27
Club Loisirs et Rencontres	Club des aînés	Annie OLLIVIER - 06 81 34 07 08
Récréagris	Bibliothèque & animations culturelles	Marie-Christine RIVET - 06 74 54 22 77
Comité des Fêtes	Animations communales	Bruno PICAUDAT - 06 66 16 67 99
R.P.I. Agris-La Rochette	Association des parents d'élèves	Émeline VANNEAU - 06 01 20 20 46
Sté de Chasse d'Agris	Chasse communale	Marc RIBIÈRE - 06 35 55 49 17
Balades Motos Passion		Georges LAINE - 06 11 31 51 94
Tir Sportif Rupifaldien		Jean-François PROUST - 07 62 13 12 59
Anciens Combattants La Rochette-Agris		Stéphane BLANCHARD - 06 27 73 59 78

Les représentants du Conseil Municipal auprès des associations sont : Corinne Morel - Blandine Paillot - Morgane Portier

Pour la diffusion de toutes informations relatives aux activités associatives sur la page Facebook, le site internet et le bulletin municipal : Christine Péronne

BALADES MOTOS PASSION



La saison 2024 de Balades Moto Passion, a été une fois encore un pur bonheur, de la moto, des voyages, du partage et beaucoup de camaraderie. Nous avons visité des châteaux comme Duras, les Milandes mais aussi la citadelle de Blaye. Nous avons également découvert le vignoble de Saint Emilion, la Brenne et ses étangs mais aussi un monument exceptionnel avec le phare de Cordouan.

Nous avons profité de 2 week-ends, un en Vendée et un autre de 5 jours dans une région paradisiaque pour les motards en sillonnant les belles routes des Cévennes.

Nous avons terminé cette année par un repas festif en novembre et une assemblée générale le 6 décembre à la salle des fêtes d'Agris, où nous nous sommes projetés sur la nouvelle saison avec ses futures balades et ses futurs bons moments.

Vivement 2025!!!

BALADES MOTOS PASSION

SORTIES 2024

- 24 mars : Citadelle de Blaye
- 21 avril : Château de Duras
- 8 au 12 mai : Les Cévennes
- 26 mai : Chauvigny et la Brenne
- 15 et 16 juin : Rallye BMP et surprise
- 30 juin : Phare de Cordouan
- 25 août : Saint Emilion
- 7 au 8 septembre : La Vendée
- 29 septembre : Château des Milandes
- 13 octobre : Sortie WhatsApp
- 23 novembre : Repas de fin d'année BMP
- 6 décembre : Assemblée Générale

CONTACTS

Georges : 06 73 89 43 18
Françoise : 06 11 31 51 94
Patrick : 06 46 89 03 64
Jean-Michel : 06 79 63 74 44
Mairie - Le bourg 16110 AGRIS
N° SIRET : 801 021 965 00018

www.baladesmotospassion.fr

Balades Motos Passion

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES du RPI AGRIS-LA ROCHETTE

A l'heure où nous rédigeons et bouclons le bulletin, nous apprenons la démission de la Présidente Mme Vanneau et sommes dans l'attente d'un nouveau bureau.

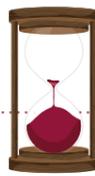
NETTOYONS LA NATURE

Des associations nettoient la nature

Une trentaine de personnes, à l'appel du Comité des Fêtes et de Récréagris ont nettoyé les routes et places du Bourg, des Granges et du Pont, samedi 28 septembre. Le Sporting Club Agris était aussi partenaire pour le stade, le matin.

Le magasin Leclerc de La Rochefoucauld a fourni : gants, sacs, chasubles, banderoles et affiches, goûters et boissons. Des déchets divers ont été collectés. Au point de rendez-vous, les sacs ont été pesés : 55kg (contre 130 l'an passé), majoritairement des papiers, des canettes, des bouteilles, des emballages, des mégots ! Ce sont des déchets facilement recyclables.





COMITÉ DES FÊTES

Une année inégale entre annulations et nouvelles idées pour le Comité des fêtes



- Fête de la bière (16 mars) : l'après-midi a débuté avec un marché de 5 brasseurs locaux (qui ont présenté leurs bières) et des jeux ont été mis à la disposition du public. Le soir, 140 convives ont envahi la salle des fêtes, pour déguster une choucroute préparée par le Petit Goulu (soirée animée par Benoit, DJ).
- 3^{ème} marché de créateurs (5 mai) : la pluie n'a pas gâché la journée de la quarantaine d'artisans qui ont exposé à l'abri (salle des fêtes, Halle et Bibliothèque). Les visiteurs ont déambulé sur les 3 sites. La plupart des créateurs sont contents et prêts à revenir l'an prochain, 18 mai 2025, toujours avant la fête des mères.
- Bric à brac (7 juillet) annulé, à cause des élections législatives. C'est partie remise pour fêter les 20 ans de cette manifestation, le 6 juillet 2025.
- 2^{ème} Jeux Agrilympiques (21 septembre) annulé, faute de participants (seulement 2 équipes, contre 4 l'an dernier). A partir de 20h, apéro-concert, avec les Shortbreads et Mastrata. Le temps incertain incite à installer les groupes à l'intérieur.
- Même si le comité des fêtes espérait plus de monde, les spectateurs étaient ravis de leur soirée.
- Repas des bénévoles (29 septembre), offert aux personnes, toujours prêtes à aider à l'organisation des animations de l'association (sous la Halle).
- Soirée Beaujolais (23 novembre), en faveur du Téléthon, avec le duo de chansons françaises « les P'tites Brel », à la contrebasse et l'accordéon. Des airs ont été repris en chœur par le public, heureux de cette ambiance : une cinquantaine de personnes pour les assiettes de charcuterie ou/et fromage, les crêpes. 300€ ont été reversés au Téléthon.
- Assemblée générale (29 novembre) avec l'élection d'un nouveau bureau : président : Bruno Picaudat / vice-présidents : Jean-Luc Biron et Thomas Paris / trésorier : Raymond Bénito / trésorier-adjoint : Pascal Rivet / secrétaire : Liliane Bénito / secrétaire-adjointe : Aude Egron.

DES ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES POUR RÉCRÉAGRIS

19 JANVIER : "Nuit de la lecture" une quarantaine de personnes étaient à la bibliothèque, pour écouter l'album "Party-rat !", écrit par Yanne (et publié aux éditions du Petit Monde d'Ecol'âne, à Rivières). 4 des 5 illustrateurs du livre sont venus (Patou, Gisou, Ghislaine et Jean-Louis) pour présenter leurs dessins exposés. Yanne a pu ensuite dédicacer ses albums.



3 AVRIL : atelier organisé avec la médiatrice des Carmes (en lien avec un spectacle "Ficelle"), à la bibliothèque : fabriquer une marionnette à 2 doigts et passer derrière le petit théâtre pour faire bouger son personnage. Une quinzaine d'enfants étaient présents, avec leurs parents.

10 AVRIL : avec le centre de loisirs : fabriquer une marionnette, à partir d'une chaussette, et "imaginer" un spectacle de théâtre.

VACANCES DE PÂQUES : activités proposées (personnages créés avec des cuillères en bois / lapins de Pâques) et lectures pour le centre de loisirs.

29 JUIN : rallye lecture (vers la Côte et La Brousse) annulé, par manque d'inscrits... Quelle déception pour Récréagris et les personnes qui s'approprièrent à nous prêter un bout de terrain pour poser livres ou jeux !

MARS ET SEPTEMBRE : bennes à papier pendant 2 week-ends : environ 6 tonnes ont été collectées. Merci aux nombreux donateurs, d'Agris (par exemple le Comptoir Agricole) ou d'ailleurs ! L'argent versé par l'entreprise William Sabatier (à Balzac) aidera à financer des animations (venue d'auteurs, troupe de théâtre...)

MAI ET SEPTEMBRE : 2 vide-étagères ont été organisés dans la Halle, avec des livres de seconde main (thèmes divers, formats variés et prix attractifs), pour financer des activités (achat de matériel...).

VACANCES D'ÉTÉ : rallye lecture (vers la Côte et La Brousse) annulé, par manque d'inscrits...Quelle déception pour Récréagris et les personnes qui s'approprièrent à nous prêter un bout de terrain pour poser livres ou jeux !

4^{ème} BOÎTE À LIVRE : à La Brousse : peinture terminée fin août (merci à la Municipalité pour le financement de la peinture), boîte opérationnelle en septembre, avec des livres divers, qui proviennent essentiellement de dons ou de promeneurs.

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE SCOLAIRE : activités avec les enfants des écoles et les 2 enseignantes (fabrication d'objets, sorties "nature", lectures thématiques...) qui se déroulent essentiellement à la bibliothèque, 1 semaine sur 2 (mardi/jeudi)..

1^{er} VENDREDI DE CHAQUE MOIS : soirée Jeux à la Bibliothèque (sous la responsabilité de Fabienne) pour partager un moment convivial et découvrir de nouveaux jeux.

Rappelons que Récréagris organise ses ateliers créatifs, des lectures et la venue d'auteurs gratuitement, offre régulièrement friandises, goûters aux enfants.

Merci à nos bénévoles qui nous donnent des coups de main et nous soutiennent.

Merci à tous ceux qui encouragent notre association et participent à nos animations!



TIR SPORTIF RUPIFICALDIEN – STAND D'AGRIS

Une 33^e édition de la Bourse aux Armes Militaria Armes antiques et matériel militaire de collection

Le TSR (Tir Sportif Rupificaldien d'Agris) assure l'organisation depuis 33 ans de cette manifestation attractive pour le plus grand nombre. Merci à Monsieur le Maire de La Rochefoucauld qui nous met à disposition les locaux. On pouvait trouver, au détour des allées, des armes anciennes, de collection, des livres, des médailles, des uniformes et d'autres objets de collection. L'occasion pour les collectionneurs de faire de nouvelles acquisitions. Cette Bourse aux Armes Militaria est en nette progression avec 407 entrées, soit plus de 15 % de fréquentation, 201 mètres de stand. Un grand nombre d'exposants venus des quatre coins de l'hexagone sont satisfaits de leur journée. Un rassemblement pour les amateurs, collectionneurs, mais aussi pour les curieux. Un remerciement aux bénévoles qui, sur deux jours, ont œuvré à faire le succès de cet événement. Beaucoup d'énergie dépensée en travail administratif et en logistique pour réussir le succès de cette bourse aux armes. La 34^{ème} édition sera pour le dimanche 30 mars 2025.

EDT D'AGRIS

Créer dès 1986 sous l'impulsion de la Fédération Française de Tir, notre école de tir a pu s'enorgueillir de superbes résultats avec de nombreux titres



départementaux, régionaux et au niveau des championnats de France. Depuis le déménagement de notre association sur la commune d'Agris, nous pouvons accueillir, comme il se doit, des enfants de 8 à 14 ans répartis dans les catégories fédérales : poussins, benjamins et minimes, juniors pour les disciplines Pistolet et Carabine à air comprimé à 10 mètres. Depuis la saison 2022-2021, nos jeunes participent aux différents critères et championnats réservés à leurs catégories et se qualifient aux échelons supérieurs. L'École de tir permet la découverte et la pratique du tir aux enfants à partir de 8 ans selon une durée adaptée à chaque tireur. Au TSR, cette pratique se fait uniquement au stand 10m, en carabine et pistolet. La pratique du tir apprend aux enfants : la concentration, la maîtrise de soi et le respect du matériel et d'autrui. Nous sommes affiliés à la FFT et labellisés « Cibles de couleurs ». Cette méthode adapte la pratique à l'âge et à la morphologie des enfants par la mise en place d'un système de progression grâce à des aides modulables et une pédagogie de progression. Parallèlement, la Fédération Française de Tir propose une filière spécifique de compétition pour les jeunes.



Les encadrants sont diplômés de la Fédération Française de Tir.
Contact : 05 45 62 17 57

Les horaires de l'école de tir : Jeunes et Junior
Mercredi : 14h00 – 17h30 (selon la saison)
Les horaires de l'école de tir : Adultes
Jeudi : 18 h 00 à 20 h 00.

Médailles et Titres de L'EDT D'AGRIS

Le palmarès 2023/2024 de l'école de tir (EDT) et la distribution d'une pluie de médailles et de félicitations. Un bilan dont le club est très fier, du courage et de l'abnégation pour cette passion, du tir sportif. Pour obtenir gain de cause, ils ont dû faire preuve d'abnégation.

Détail des récompenses des champions de l'EDT D'AGRIS :

Une 17^e place, une 29^e et une 32^e au championnat de France à Tarbes, 1^{re}, 2^e et 3^e place aux régionaux.

Le titre de champion régional « école de tir par équipe pistolet »
Championnat de France au CNTS de Châteauroux : 11^e et 10^e place.

Un jeune du club cadet pistolet a été sélectionné au CRER (centre régional d'entraînement) de Rochefort, section sport de haut niveau. Un autre jeune vient d'intégrer le collectif régional en section carabine cadet.

Le bilan : 18 jeunes de l'école de tir D'AGRIS ont été inscrits aux compétitions, que ce soit départemental, régional ou national. Deux groupes ont été créés, nous avons un entraînement par semaine. Tout cela sous la surveillance d'encadrants diplômés de la Fédération française de tir sportif. Devant cette motivation et ce succès, le TSR D'AGRIS a créé une section École de tir adulte.

CLUB LOISIRS ET RENCONTRES

Une année chasse l'autre et nous voilà très bientôt en 2025 !

Le Club des Aînés est en activité depuis 1992 et nous sommes fiers de cette longévité. Hormis les traditionnels repas de printemps et de Noël, nous avons inséré 2 repas supplémentaires en février et septembre juste pour le plaisir de nous réunir encore.

Quant aux sorties, nous sommes allés en Gironde au printemps assister à un spectacle de transformistes sensationnel, avec des artistes au talent incontestable parodiant aussi bien Marilyn Monroe que Dalida, Sylvie Vartan et tant d'autres encore... Enfin, le 1^{er} décembre, nous sommes partis en Vendée visiter le château de Terre Neuve à Fontenay le Comte, magnifiquement décoré aux couleurs enchanteresses de Noël, après un repas raffiné au restaurant Le Rabelais, nous nous sommes dirigés en bus vers Maillezais pour une visite libre du Marché de Noël Oriental où étaient dressées des tentes berbères offrant des pâtisseries orientales, mais aussi de l'artisanat de tous les genres.

Nous avons toujours notre section gym, le jeudi matin de 10h30 à midi. N'hésitez pas à nous rejoindre pour une remise en forme en musique et en "douceur", conviviale où chacun fait à son rythme et selon ses aptitudes physiques.

Rappel de nos réunions: 1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois. Nous vous accueillons chaleureusement.

Le Club des Aînés souhaite à tous les Agritades et Agritades de merveilleuses fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne année 2025.



25 ANS POUR LA FÊTE DE L'AN 2000 !

Pour ce numéro anniversaire, nous jetons un œil dans le rétroviseur en évoquant à travers ces photos ce jour mémorable du 23 juillet 2000.

Il y a 25 ans, qui aurait pu imaginer que la fête célébrant le passage en l'an 2000 aurait attiré 3000 spectateurs dans notre village de moins de 800 âmes ?

Un an auparavant, le président du comité des fêtes, Emile Péronne, a proposé aux membres du bureau l'idée d'une cavalcade dans les rues du Bourg. Après discussion et avec le soutien de nombreux bénévoles ainsi que celui de la municipalité sous le mandat d'André Villatte, le thème de « la vie à Agris au XX^{ème} siècle » a été entériné.



Dès lors, les petites mains se sont attelées à la tâche pour faire de cet événement un moment inoubliable et festif.



Ce dimanche 23 juillet de l'an 2000, fort d'une organisation millimétrée et d'un bataillon de bénévoles impressionnant et costumé, le défilé de chars attelés ou motorisés s'est élancé dans les rues, accompagnés par des fanfares, bandas, majorettes et groupes folkloriques.



Dans la bonne humeur, sous les lancers de confettis, et devant un public conquis qui n'a pas été avare d'applaudissements, le cortège a terminé son périple par le passage sous la porte de l'an 2000, confectionnée et érigée par les artisans de la commune. Les spectateurs ont pu également admirer les métiers d'antan par le biais de diverses démonstrations et expositions.



Des bonhommes en paille réalisés par des agriculteurs ont été également positionnés sur les grands axes routiers afin d'accueillir et de remercier les visiteurs.

La journée s'est achevée par un repas champêtre typiquement charentais, servi à pas moins de 600 convives par des bénévoles heureux de communier avec le public.

La nuit venue, enfants et parents munis de lampions pour une retraite aux flambeaux, ont convergé vers le lieu-dit « Chazelle » où un époustoufflant feu d'artifice



SECRETARIAT DE MAIRIE

OUVERT : LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI : de 9 h à 12 h 30 – MERCREDI : fermé

Tél. : 05 45 63 93 68 - Courriel : mairie.agris@wanadoo.fr

INTERNET : agris.fr - PAGE FACEBOOK : Commune d'AGRIS

Directeur de Publication : Patrick PIVETEAU – Maire d'Agris

Dépôt légal : janvier 2025

Rédaction : Commission "Communication" - Associations / Photographies : Mairie – Associations

Distribution : Conseillers municipaux

Conception, mise en page : Centaure – Agris / Impression : Gestraud – La Rochefoucauld en Angoumois